

Votre courtier dédié ASSURANCES DE BIENS



Le Groupe SATEC, partenaire courtier de la CCAS depuis plusieurs années, a toujours négocié des contrats d'assurances, accessibles à tous, avec un large choix de garanties pour vous couvrir au mieux selon vos besoins du quotidien.

Pourquoi nous faire confiance ?



Des conditions avantageuses négociées spécialement pour les agents et leur famille



La liberté de choisir le niveau de garantie adapté à vos besoins



Des garanties de haut niveau à des tarifs véritablement compétitifs



Un accompagnement sur mesure et une assistance quotidienne

Contactez-nous

0970 809 770

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h
(numéro non surtaxé)

www.ccas.fr

RUBRIQUE ASSURANCES



Scannez ce QR code
pour être recontacté(e)



SATEC – Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 90168 – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX. TÉL. 01 42 80 15 03. SAS de Courtage d'Assurances, Conseiller en Investissement Financier, Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement au capital social de 36 344 931,66 euros indirectement détenu à plus de 10 % par AXA France IARD qui représente également l'entreprise d'assurance visée à l'alinéa II de l'article R521-1 du Code des assurances. RCS NANTERRE 784 395 725 - Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07 000 665 - Site ORIAS : www.orias.fr. Soumis au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09 et à l'Autorité des Marchés Financiers pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier, 17 place de la Bourse, 75002 PARIS. TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725.

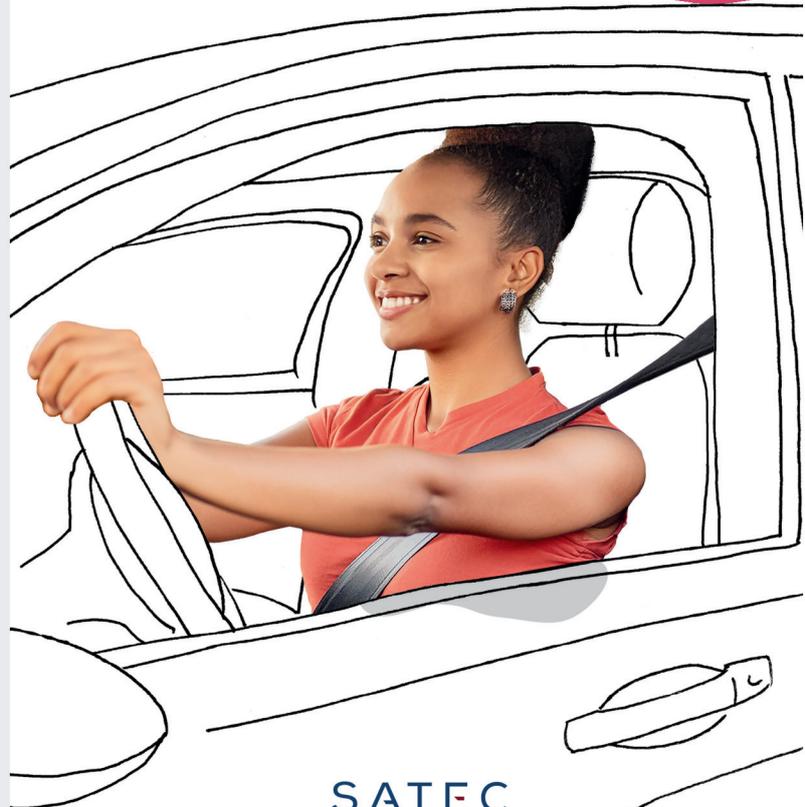
Groupe SATEC, copyright - tous droits réservés © | Crédits photos : Boréal.

ASSURANCE AUTOMOBILE



Quand sérénité rime avec simplicité

activités
sociales
de l'énergie
CCAS



SATEC
COURTIER EN ASSURANCES

L'ASSURANCE AUTOMOBILE CLAIRE ET PERSONNALISÉE POUR VOUS

École des enfants, travail, vacances. Pour tous vos trajets, une assurance automobile qui couvre votre véhicule et vous protège, vous et vos passagers.

1 Une assurance adaptée à vos besoins

Avec le **contrat automobile**, vous disposez de différentes formules comportant des garanties solides. Vous pouvez **personnaliser votre assurance** en choisissant des **garanties et options complémentaires** correspondant à vos réels besoins. Ainsi, vous savez exactement ce qui est compris dans votre contrat avec un tarif sans surprise.

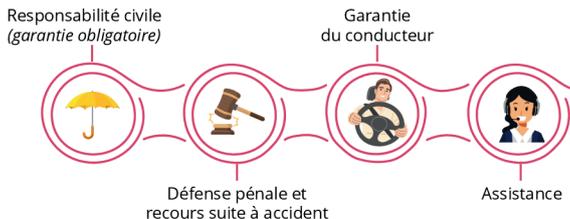
A | Choisissez votre formule de base

Formule 1 : RC⁽¹⁾+ défense et recours + PJ⁽¹⁾+ sécurité du conducteur

Formule 2 : Formule 1 + incendie + vol + bris de glaces⁽²⁾

Formule 3 : Formule 2 + dommage tous accidents y compris vandalisme

Quelle que soit la formule retenue, vos garanties indispensables sont incluses :



⁽¹⁾ Responsabilité civile et protection juridique

⁽²⁾ La garantie bris de glace est proposée sans franchise, en cas de réparation aucune franchise ne s'applique

B | Renforcez votre protection avec nos packs auto

MA MOBILITÉ

- **Assistance 0 km**
| même en cas de panne
- **Véhicule de remplacement**
| jusqu'à 7 jours en cas de panne, 15j en cas d'accident ou d'incendie et 30j en cas de vol

MES + AUTO

Protégez votre véhicule et tout ce qu'il contient : indemnisation des aménagements, accessoires et effets personnels.

- **Valeur à neuf**
| 24, 36 ou 60 mois, puis valeur à dire d'expert + 15 %
- **Accessoires et aménagements**
| jusqu'à 20 000 €
- **Appareils, effets personnels et autoradio/GPS**
| 1 000 €, 2 000 €, 3 000 €

SUPER EXCELLENCE

Ce pack regroupe les garanties de tous les packs ainsi qu'une assistance enrichie, le rachat partiel franchise dommages (sans tiers identifié) et le rachat total franchise incendie/vol et dommages en cas de sinistre avec un tiers identifié.

- **Sécurité du conducteur**
| Étendue à 1 000 000 €
- **Véhicule de remplacement**
| Modèle à l'identique
- **Non application de la franchise**
| Dommages tous accidents en cas de sinistre avec un tiers identifié
- **Rachat total de la franchise**
| Incendie vol
- **Assistance enrichie**
| Poursuite du voyage ou retour au domicile, dépannage, remorquage vers le garage le plus proche de l'incident



CHANGEMENT DE VÉHICULE

Une garantie valeur à neuf offerte pendant 6 mois, la double assurance de l'ancien et du nouveau véhicule ainsi qu'un ensemble d'autres garanties offertes.



2 Zoom sur vos franchises

La **franchise correspond à la somme qui reste à votre charge en cas de sinistre garanti**. Chaque garantie peut comporter une franchise :

- **franchise dommages accident et vol/incendie** → possibilité de rachat total ou partiel.
- **franchise prêt occasionnel** → cumulable avec les autres franchises et applicable tant sur la garantie « Responsabilité Civile » que sur les garanties dommages éventuellement souscrites. Elle s'applique en totalité lorsqu'au moment d'un sinistre partiellement ou totalement responsable, le conducteur du véhicule assuré est titulaire d'un permis de conduire de moins de 3 ans.
- **franchise forfaitaire** → montant déterminé selon la classe du véhicule, indiqué aux conditions particulières de votre contrat ou sur le dernier appel de cotisation.
- **franchise proportionnelle** → possible uniquement avec le forfait 8 000 km.

3 Des avantages personnalisés pour vous

A| En cas de vol total

En cas de vol total⁽³⁾, si le véhicule n'a pas été retrouvé dans les 48h, AXA Assistance organise et prend en charge un véhicule de remplacement pour une durée maximale de 7 jours.

B| Sécurité du conducteur

Une **garantie sécurité du conducteur de 450 000 €⁽⁴⁾ est incluse** dans toutes nos formules auto.

⁽³⁾Avec l'option "véhicule de remplacement" et en niveau 2

⁽⁴⁾Possibilité d'étendre la garantie à 1 000 000 €

C| Détenteur d'une caravane

Si vous êtes détenteur d'une caravane, sachez que le **plafond de la garantie** « Frais de dépannage et de transport » s'élève à **185 €** et ceci **sans augmentation tarifaire**.

D| 2 roues encore plus protégé

Le **plafond de la garantie** « Décès du conducteur » est passé de **2 000 € à 10 000 € sans augmentation tarifaire**, et ce, aussi bien pour les motos que les cyclos, soit 5 fois plus de protection.

Le petit + : la prévention JOKER pour les moins de 30 ans

Si vous n'êtes pas en état de conduire, et ce quelle qu'en soit la raison, nous vous aidons à éviter l'accident en vous offrant jusqu'à 5 retours en taxi par an grâce à la garantie Joker.⁽⁵⁾

4 Nos services d'assistance 24/7

Dépannage en moins d'une heure : vous avez besoin d'assistance, d'être dépanné ou remorqué suite à une panne ou à un accident ? AXA Assistance est à votre service 24h/24, 7j/7, où que vous soyez en France métropolitaine.

Service à domicile : il s'agit d'un **service disponible à tout assuré CCAS lors d'un sinistre** et grâce auquel le garagiste se charge de récupérer le véhicule roulant mais accidenté au jour et à l'heure choisis par vos soins, soit à votre domicile, soit sur votre lieu de travail.

Nous nous engageons à intervenir en moins d'une heure après votre appel. Dans le cas contraire, une **indemnisation de 30 € vous sera accordée**.

Une question ?

Retrouvez nos produits d'assurances en ligne sur : www.ccas.fr



⁽⁵⁾Garantie valable quelle que soit la cause de l'incapacité de conduire pour un trajet de moins de 50 km du domicile. Selon clauses et conditions du contrat.

